

77

Commission permanente

Séance du 10 juin 2024



Rapporteur : M. MORAZIN

49386

24 - Sport

Dispositif d'accompagnement départemental pour les athlètes breillien.nes préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le lundi 10 juin 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h51.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 mars 2022 relative à l'adoption du

dispositif d'accompagnement départemental pour les athlètes breillien·nes de haut niveau préparant Paris 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif ;

Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 2022, la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine a adopté un dispositif d'accompagnement financier des athlètes breillien·nes susceptibles de pouvoir participer aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le volet investissement du dispositif consiste à attribuer une subvention aux clubs pour financer du matériel et des équipements sportifs structurants nécessaires à la préparation des athlètes bénéficiaires. La participation financière du Département se fera à hauteur de 80 % des dépenses subventionnables, plafonnée à 5 000 euros HT par athlète. La structure bénéficiaire doit s'engager à mettre le matériel à disposition de l'athlète remplissant les conditions suivantes :

- être inscrit·es sur la liste ministérielle de sportif·ves de haut niveau (en catégorie élite, senior, relève / jeune ou reconversion) ;
- être licencié·es dans un club breillien dans un sport olympique ou paralympique ;
- s'engager dans une pratique sportive individuelle ou collective ;
- s'engager à être dans une préparation active pour atteindre les seuils de qualification olympique ou paralympique qui seront arrêtés par la fédération française dont relève la discipline de l'athlète.

Le groupe thématique sport, en date du 8 avril 2024, a examiné les dossiers des treize athlètes breillien·nes candidat·es au sein de 7 clubs présentés dans le tableau suivant et a donné un avis favorable à ces dossiers, pour l'attribution de subventions pour un montant total de 17 337,29 euros.

Disciplines Club de licence	NOM Prénom
 Canoë slalom CSCK Les Poissons Volants	CASTRYCK Titouan
 Canoë slalom Kayak Club de Rennes	PRIGENT Camille
 Athlétisme Haute Bretagne Athlétisme	GREBO Shana
	GUILLEMOT Agathe
	KANDISSOUNON Léna
 Athlétisme Stade Rennais Athlétisme	GICQUEL Solène
 Para athlétisme Handisport Rennes Club	PRAUD Antoine
 Natation Cercle Paul Bert Rennes	LE GOFF Yann
	YEBBA Wissam-Amazigh
 Rugby Stade Rennais Rugby	DROUIN Caroline
	ULUTULE Jade
	YENGO Yolaine
	LOTHOZ Valentine

Décide :

- d'attribuer des subventions à sept clubs d'athlètes breillien.nes préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, pour un montant total de 17 337,29 euros, dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 juin 2024

ID : CP20242409

Pour extrait conforme